

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1246 - 12 novembre 1987 - 3F

D 1246 HAÏTI: TROUBLES GRAVES AVANT LES ÉLECTIONS

C'est dans un climat extrêmement tendu qu'ont lieu les élections du 15 novembre prochain, pour les sections rurales et les municipales, et du 29 suivant pour les parlementaires et les présidentielles. Déjà le massacre de Jean-Rabel (cf. DIAL D 1228) et la tentative d'assassinat du P. Aristide (cf. DIAL D 1229) avaient considérablement alourdi le climat. Plus récemment, le 13 octobre 1987, l'assassinat en public à proximité du quartier général de la police de Me Yves Volel, candidat à la présidence de la République, a démontré la radicalité et l'impunité d'un pouvoir duvaliériste en train de redresser la tête et de faire à nouveau régner la terreur. Dans l'ensemble du pays l'insécurité et l'arbitraire sont devenus le problème majeur de la population. Les évêques d'Haïti ont estimé nécessaire de réagir par leur déclaration du 16 octobre dernier dont voici le texte.

Note DIAL

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES D'HAÏTI

1. Le 7 février 1986, le peuple haïtien a cru tourner une page de son histoire. Aujourd'hui, il éprouve une grande déception parce qu'il se rend compte qu'il est en train de revivre les jours les plus sombres de l'ancien régime.
2. L'assassinat de Maître Yves Volel, ancien officier de l'armée, avocat et candidat à la présidence de la République, est un exemple de la persistance de procédés honnis par le peuple.
3. Ce crime perpétré à proximité du quartier général de la police, une institution chargée de protéger la vie et les biens, nous bouleverse profondément. Nous demandons que les coupables soient démasqués et qu'ils soient punis conformément à la loi.
4. Don de Dieu, la vie humaine est sacrée. Elle mérite le respect. Personne n'a le droit de la détruire ou d'en disposer à sa guise. Car, comme le dit le concile Vatican II, *"tout ce qui s'oppose à la vie (...); tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine (...); tout ce qui est offense à la dignité de l'homme (...), toutes ces pratiques sont en vérité infâmes (...). Elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent et insultent gravement à l'honneur du Créateur"* (L'Eglise dans le monde de ce temps, n° 27).
5. Le peuple haïtien vit dans l'attente d'un profond changement. La qualité du changement espéré ne peut provenir que d'élections libres, démocratiques et impartiales.
6. Le Conseil national de gouvernement a pris solennellement l'engagement, devant l'opinion nationale, d'assurer le passage vers la société démocratique et de garantir à cette fin le climat favorable aux prochaines élections.
7. Que constatons-nous aujourd'hui? Le mépris des revendications populaires, l'impunité de criminels notoires, l'insécurité des vies et des biens, des arrestations

sans mandat. Tous ces actes entretiennent une atmosphère de peur qui insinue le doute dans l'esprit de la population et la porte à s'interroger sur les véritables intentions du gouvernement au sujet des élections.

8. La candidature de nombreux membres de l'ancien régime aux fonctions électives n'est-elle pas la manifestation d'une volonté de reprendre le pouvoir pour perpétuer un ordre de chose révolu, contrairement au désir de changement clairement exprimé le 7 février 1986 et confirmé par le vote massif du peuple au référendum du 29 mars 1987?

9. Le gouvernement est-il conscient que la mentalité populaire a changé? Se rend-il compte que ce qui était possible en 1957 ne l'est plus en 1987? Le peuple haïtien qui va exercer son droit de vote aspire à le faire librement. Des élections entachées de fraudes ne manqueraient pas de provoquer des réactions dans le peuple. Les conséquences désastreuses de cette déception ne seraient pas la guerre civile, puisque le peuple n'a pas d'armes, mais l'horreur d'un massacre.

10. Nous conjurons le gouvernement de manifester son respect de la volonté du peuple haïtien en remplissant fidèlement son rôle historique, c'est-à-dire assurer la transition de la dictature à la démocratie.

11. La souffrance des démunis, des sans travail, des sans logis, la misère des bidonvilles, la pauvreté dégradante des masses paysannes interpellent le pouvoir politique et lui interdisent d'être complice du maintien de l'ancien système.

12. Candidats aux fonctions électives, vous voulez servir le pays en qualité de président de la République, de parlementaires, de membres des commissions municipales et des conseils d'administration de la section communale! Nous faisons appel à votre conscience de patriotes pour vous exhorter à rechercher le bien commun et non pas les richesses, les honneurs et la puissance. Ce serait une injustice grave vis-à-vis du peuple d'user du pouvoir au bénéfice de vos intérêts propres, des intérêts de votre famille, de vos amis, de votre parti.

13. Vu le nombre élevé de candidats à la présidence, une fois encore nous insistons pour que vous vous concertiez afin de "négocier un regroupement des partis de façon à réduire le nombre des candidats". Le choix des électeurs en serait facilité et éviterait la dispersion inutile des suffrages.

14. Peuple haïtien, l'avenir d'Haïti est entre vos mains! Vous voulez bâtir une société démocratique, rejeter toute dictature d'où qu'elle vienne. Vous voulez construire une Haïti nouvelle: rejetez tout ce qui peut favoriser le retour à l'ancien système de gouvernement! Vous voulez construire une société respectueuse de la personne humaine, fondée sur la vérité, sur la justice, animée par l'amour, se réalisant dans la liberté: prenez garde de vous laisser acheter par les puissances d'argent, de violence et de haine!

15. Le bulletin de vote est une arme précieuse dans le changement que vous voulez instaurer en Haïti. Utilisez-le en pleine conscience de vos droits et de vos devoirs de citoyens.

16. Le Conseil électoral provisoire est une institution établie par la Constitution pour organiser les élections et contrôler le déroulement du processus électoral. C'est une responsabilité grave qui exige compréhension et soutien. Nous vous invitons à porter à ce conseil tout le concours nécessaire pour le déroulement normal des opérations électorales en répondant à son appel à vous préparer à monter un cordon permanent de vigilance autour de toutes les unités exécutives du C.E.P. à travers la République. Rien ne doit être négligé pour assurer la participation de tous ceux qui sont en condition de le faire aux prochaines compétitions électorales.

17. Nous formulons enfin le vœu que jamais plus le sang ne coule. Que dans ce pays bannis soient la haine, la méchanceté, l'ambition, la jalousie, le mensonge! Que renaisse enfin l'union, la solidarité, le progrès!

18. En ce jour anniversaire de l'élection du pape Jean-Paul II comme pasteur de l'Eglise universelle, il nous est cher de vous rappeler ce qu'il écrivait il y a quel-

ques mois à l'Eglise d'Haïti: "Puissiez-vous être réconfortés, dans la conjoncture présente, à la pensée que le pape participe à vos difficultés, à vos soucis pastoraux, à vos espérances; qu'il s'unit à vous et à travers vous, au généreux peuple haïtien dans la prière à Dieu, auquel il demande d'éclairer l'esprit de chacun et d'en affermir la volonté d'oeuvrer loyalement pour le progrès, bien compris, du pays." Nous formulons ce vœu, en union avec le Saint-Père, avec insistance, par l'intercession de la Vierge Marie, celle qui est particulièrement honorée en notre terre sous le vocable de N.D. du Perpétuel-Secours.

Donné au siège de la conférence épiscopale d'Haïti le 16 octobre 1987.

(Suivent les signatures de tous les évêques d'Haïti)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)